AVIS PUBLIC
ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

L'arrondissement de Saint-Laurent de la Ville de Montréal tiendra une assemblée publique de consultation quant à l'objet et aux conséquences du premier projet de règlement numéro **RCA08-08-0001-181** modifiant le règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage, adopté le 2 décembre 2025. Cette assemblée aura lieu le **17 décembre 2025**, à 19 h, à la salle du Conseil de la mairie d'arrondissement située au 777, boulevard Marcel-Laurin, Saint-Laurent.

Le premier projet de règlement numéro RCA08-08-0001-181 vise à modifier l'annexe A du règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage afin de créer la zone H08-084 à même une partie de la zone H08-005 et à modifier l'annexe B du règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage afin d'ajouter la grille des usages et normes applicables à la zone H08-084.

Ces dispositions sont susceptibles d'approbation référendaire.

Au cours de cette assemblée publique, le maire de l'arrondissement (ou un autre membre du Conseil d'arrondissement désigné) expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à son sujet.

Ce premier projet de règlement est disponible pour consultation durant les heures normales de bureau au Bureau du citoyen, situé au 777 boulevard Marcel-Laurin, Saint-Laurent et peut également être consulté en tout temps, sur le site Internet de la Ville : https://montreal.ca/reglements-municipaux/.

Fait à Montréal, le 5 décembre 2025
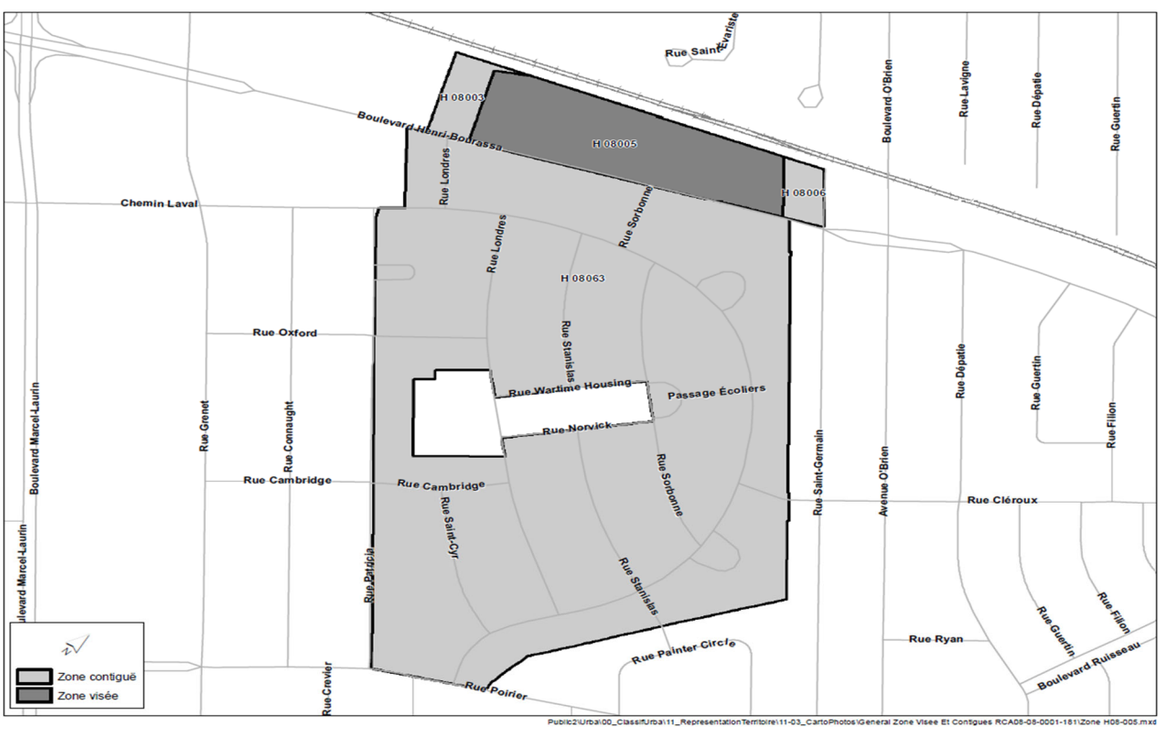
Julia Levitin
Secrétaire du conseil d'arrondissement